

COMMUNE DE VINZIER

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Pouvoir(s) : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h20), Mme Héléna BRACHET (arrivée à 19h09), Monique CHAPPUIS, Mme Gaëlle BLANC, M. Laurent ROHART, Mme Fabienne CHANEL, M. Gérard CHANEL.

Absents excusés : M. ARANDEL Jean-Paul, M. Bastien FLACON, Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir : M. Bastien FLACON à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. André VAGNAIR

Mme le Maire demande aux élus de valider le PV de la séance du 6 septembre 2022.

Sans remarque, ni observation, Le Conseil Municipal, par

8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE le PV du Conseil Municipal du 06 septembre 2022.

Mme le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Projet de modification éclairage public.

Le Conseil Municipal, par

8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

ACCEPTE l'ajout de cette affaire à l'ordre du jour.

Arrivée de Mme Héléna BRACHET à 19h09.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Arrivée de M. Alain BORDET 19h20

Le 27 septembre 2022, M. Bastien FLACON a rencontré le Syane dans le cadre du projet de passage à la technologie LED pour l'éclairage public.

Après un bref rappel du contexte et de l'avancement du projet, il précise que 232 points d'éclairage sont concernés, précisant qu'à terme des économies d'énergie seront réalisées tant sur la consommation que pour l'abonnement au réseau électrique.

Le coût de ce projet est à hauteur de 270 894 € dont 166 871 € seront à la charge de la commune, en regard des subventions possibles.

La proposition est faite de réaliser ce projet sur une période de 3 ans avec des tranches de paiement successives de 60 000 €, 52 000 € et 56 000 €.

Indépendamment de la nécessité d'élaborer un planning de réalisation des travaux selon des critères à définir (lieux plus ou moins peuplés, arrêt de bus, etc.), il est nécessaire de prendre une décision concernant la validation du Plan Pluriannuel d'Investissement obtenu afin d'en figer le coût.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE la validation du Plan Pluriannuel d'Investissement et la poursuite du projet selon les modalités présentées.

DEMISSION M. BRUNO BORDET – 3ÈME ADJOINT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bruno BORDET a démissionné de ses fonctions de 3^{ème} adjoint et du conseil municipal.

Ce dernier était en charge de la commission Urbanisme, PLU, voirie et faisait partie de la commissions bois, forêt et agriculture. De même, il représentait la commune dans la commission sentier de la CCPEVA

Mme le Maire sollicite le Conseil pour définir la stratégie à adopter pour la suite et propose 3 alternatives possibles, soit :

1. Le maintien d'un poste de troisième adjoint
2. La suppression du poste de troisième adjoint et la création du poste supplémentaire de conseiller délégué
3. La répartition des mandats de M. Bruno BORDET entre les différents conseillers municipaux

Un vote est effectué concernant le maintien du poste de 3^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal, par :

1 ABSTENTION (André VAGNAIR) 2 CONTRE (Hélène BRACHET et Alain BORDET) 8 POUR

DÉCIDE le maintien du poste de 3^{ème} adjoint.

Néanmoins faute de candidats, l'option est prise par Mme le Maire de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint et de nommer un quatrième conseiller délégué après avoir informé que l'indemnité perçue en sera diminuée pour l'ensemble de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- De supprimer le poste de 3^{ème} adjoint au Maire.
- De fixer le nombre d'adjoint au Maire à 2 postes
- D'actualiser le tableau du Conseil Municipal comme annexé à la présente délibération.
- De modifier la répartition des indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués comme suit :

Fonction	Nombre de postes	Taux de l'indice 1027	Montant
Maire	1	35.9714	1 458.52
Adjointes au Maire	2	9.1716	416.17
Conseillers Délégués	4	1.84635	74.33

M. Laurent ROHART accepte d'assumer la fonction de Conseiller Délégué à l'urbanisme et sera désormais responsable de la commission Urbanisme, PLU.

M. John BECHET reprendra la responsabilité bois, forêt, agriculture, en plus de ses mandats actuels.

Mme Hélène BRACHET reprendra la responsabilité voirie, en plus de ses mandats actuels et représentera la commune dans la commission sentiers de la CCPEVA

PLAN VIABILITÉ HIVERNALE

Mme le Maire demande si les Conseillers Municipaux ont des remarques à transmettre au sujet du Plan de Viabilité Hivernal qui leur a été transmis pour discussions et validation.

Elle précise que celui-ci sera à disposition sur le site internet de la mairie.

M. André VAGNAIR suggère de modifier le point 4.3. À la page 8 du document qui concerne le personnel affecté au déneigement, la formulation prêtant à confusion. Il propose : Nombre de personnel affecté à la voirie routière et piétonnière : 2 personnels (en régie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

VALIDE le Plan de Viabilité Hivernal qui sera modifié dans ce sens.

STADE DE FOOT INTERCOMMUNAL SITUE A FETERNES - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

Mme le Maire soumet pour délibération la convention de fonctionnement du stade de foot de Féternes qui est financé par les communes de Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Saint-Paul, Thollon-les-Mémises et Vinzier par une clé de répartition des charges basée sur le nombre d'habitants.

La durée de cette convention qui doit être renouvelée, est fixée à un cinq ans, soit jusqu'au 31/12/2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

1 CONTRE (John BECHET) 0 ABSTENTION 10 POUR

VALIDE la convention.

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention annexée à la délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Décision du Maire concernant une demande de subventions pour le projet école**

Mme le Maire a été contactée par le département pour lui signifier que la demande de subvention pour l'école doit être adressée dans le cadre du Plan Ruralité et non du CDAS comme effectuée précédemment.

Une demande de subventions a donc été adressée au Conseil Départemental par Mme le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

- **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu à Armoy au restaurant « L'écho des montagnes ». Un bus a été réservé et le départ est prévu à 11h30 depuis la mairie. La présence de conseillers est souhaitée.

- **Contrôle des extincteurs et alarmes incendie**

Le contrôle annuel des extincteurs et alarmes incendie sera fait le 12.10.2022 par l'entreprise ad hoc. M. Alain BORDET, en charge de la sécurité ne pourra pas être présent.

- **Cérémonie du 11 novembre**

Mme le Maire demande aux élus d'inscrire dans leur agenda la date du 11 novembre 9h30, pour la commémoration à laquelle elle demande que les élus soient présents.

Elle rappelle qu'à cette cérémonie participe aux côtés des anciens d'AFN, l'Écho de Gavot de Saint Paul, les pompiers, l'école... Elle est suivie d'un vin d'honneur et d'un repas avec les anciens d'AFN et pompiers.

- **Personnel communal**

M. André VAGNAIR informe le Conseil Municipal des derniers mouvements de personnel.

QUESTIONS DIVERSES

M. André VAGNAIR demande si dans le cadre de la sobriété énergétique sollicitée par le gouvernement, l'heure d'extinction de l'éclairage public ne pourrait pas être avancée à 22h30, constatant du peu de circulation à cette heure-là.

Un calcul de l'économie potentiellement réalisée, sera fait avant de prendre une décision

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 8 NOVEMBRE 2022 À 19h

Clôture de séance 21h

A Vinzier, le 12/10/2022

Le secrétaire

